Règlement du Grand Jeu Win’and’Travel Jules & John

"1 Voyage à New York à gagner"

Du 20 Février au 31 mars 2024

Article 1 : Organisateur

La SAS CRESCENDO RESTAURATION dont le siège social est situé à l’adresse suivante : Agropole, 47310 ESTILLAC - au capital de 2 452 030.06 €, RCS AGEN n° 412 824 559, organise en France métropolitaine (Corse non comprise) un jeu dans tous les restaurants de son enseigne de Jules & John, sur la période du 20/02/2024 au 31/03/2024.

Article 2 : Modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse non comprise) et membre du programme de fidélité de Jules & John, à l’exception, du personnel de tous les restaurants de l’enseigne Jules & John, et les membres de leur famille en ligne directe (parents et alliés en ligne directe et collatérale jusqu’au deuxième degré) et du personnel de siège social de la société organisatrice.

La participation au jeu concours est conditionnée à l'achat d'un « hot dog NYC John Dog » dans l'un des restaurants Jules & John participants. Chaque hot dog acheté donne droit à une chance de participer au tirage au sort. Pour que la participation soit prise en compte, le client doit présenter en caisse son compte de fidélité de membre au programme de fidélité Jules & John, et le QR CODE du compte fidélité sera scanné lors du passage en caisse.

Article 3 : Durée du jeu

Le jeu concours se déroule du 20/02/2024 à partir de 8h au 30/03/2024 jusqu’à minuit.

Article 4 : Tirage au sort

Le tirage au sort désignant le gagnant du voyage offert aura lieu le 03/04/2024 au siège social de la société organisatrice parmi toutes les participations des membres du programme de fidélité Jules & John.

Le gagnant sera informé par email dans un délai de cinq jours ouvrables après le tirage, et sera convié à retirer son lot au restaurant. Nous solliciterons également le gagnant pour prendre une photo afin de partager son expérience sur les réseaux sociaux de notre enseigne, Jules&John.

Article 5 : Prix à gagner

Le gagnant du tirage au sort se verra offrir un voyage pour deux personnes d'une valeur de 4000€.

Le forfait inclut un billet d'avion aller-retour de Paris CDG à New York, un hébergement de sept nuits en chambre double pour deux personnes dans un hôtel 4 étoiles Motto by Hilton City Chelsea ou similaire, ainsi qu'un laissez-passer pour une attraction (à sélectionner entre 3 activités proposées par l’agence de voyage). Tous les frais supplémentaires du voyage, que ce soit l'assurance voyage, la demande ESTA ou le visa, les repas sur place et autre ne sont pas inclus dans le prix. Cette liste n'est pas exhaustive.

Le forfait a une validité 6 mois (soumis aux conditions des plans de vols au départ de Paris CDG et dates soumises à disponibilités hôtelières). La location de véhicule si souhaitée reste à la charge des gagnants.

Dans le cas où le gagnant ne pourrait pas partir dans la période indiquée, la différence tarifaire pour la date de voyage choisie serait à sa charge.

Article 6 : Conditions générales

- La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Jules & John se réserve le droit de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu-concours en cas de force majeure ou de circonstances imprévues, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.
- Jules & John ne saurait être tenu responsable en cas de perte ou de retard de courrier électronique ou postal.
- Les participants acceptent de participer au jeu-concours à leurs propres risques, le participant est seul responsable pour la souscription à une assurance voyage.
- Le prix n'est pas transférable, il ne peut pas être vendu ou échangé. Le prix offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre-valeur sous quelques formes que ce soit.

Article 7 : Responsabilités et garanties

Jules & John et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de tout dommage direct ou indirect qui résulterait d'une interruption, d'une suspension, d'un dysfonctionnement ou d'une cessation du jeu concours pour quelque raison que ce soit. La société organisatrice ne pourra être reconnue comme responsable de tout éventuel accident ou autre évènement créant un dommage pour le gagnant et/ou son accompagnant lors du voyage.

Article 8 : Agence de voyage partenaire

Le voyage offert dans le cadre de ce jeu concours est organisé en collaboration avec l'agence de voyage Fitour Voyages, immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM046100001 - RCS 345300313. Cette agence assure la gestion logistique du voyage ainsi que le respect des conditions de réservation et d'exécution du séjour. Le gagnant devra fournir des données personnelles à Fitour Voyages nécessaires aux réservations comprises dans le prix. Cela inclut une copie des passeports en cours de validité du gagnant et de son accompagnant.

Article 9 : Publication du règlement

Le règlement complet du jeu concours "1 Voyage à New York à gagner " est disponible sur le site internet de Jules & John et en caisse dans nos restaurants.

ARTICLE 10 : Réclamations, litiges et responsabilités

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude justifiée entraînera la disqualification du participant. En cas de contestation sur le déroulement du jeu, seul sera recevable, un courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai d'un mois de la proclamation du résultat. Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot accordé ne pourra être adressé à la société organisatrice.

ARTICLE 11 : Informatiques et Libertés

Le participant est informé que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au tirage au sort. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant. Ces droits peuvent être exercés auprès de la société CRESCENDO RESTAURATION par simple demande par téléphone, e-mail ou courrier.